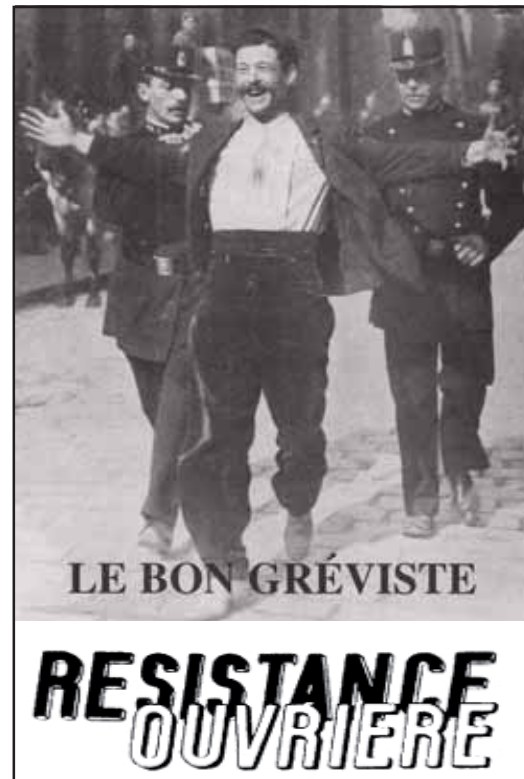


# L'O

## L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 722 - Octobre 2021 - 57<sup>ème</sup> année - 1,50 €



6 000 manifestants en Loire-Atlantique  
le 5 octobre

# Force Ouvrière en résistance

300 militants FO réunis le 27 septembre

**Organismes sociaux FO 44**  
Défendre la Sécurité sociale

**FO CHU Nantes**  
Une assemblée générale  
revendicative

**FO Textile**  
La grève fait reculer la  
direction d'Aplix



(Lire P. 2)

**Assemblée de militants**  
300 militants présents  
le 27 septembre



(Lire P. 4)

**LES INTERVENANTS À LA TRIBUNE**

(Lire PP. 5&6)

**Grève interprofessionnelle  
du 5 octobre**  
Un avertissement  
au gouvernement  
et au patronat



(Lire P.7)



## Organismes sociaux FO 44 Défendre la Sécurité sociale

Le 20 septembre 2021, 18 camarades se sont réunis dans le cadre de l'Assemblée générale du syndicat des OS du 44. Laurent Weber, secrétaire de la section fédérale,

et Michel Le Roc'h, secrétaire de l'Union Départementale de Loire Atlantique, étaient également présents.



Michel Le Roc'h a rappelé le contexte dans lequel se tient notre Assemblée générale : remise en cause du droit de grève et de l'école républicaine par Macron lors de sa visite à Marseille, application de la réforme de l'assurance chômage au 1<sup>er</sup> octobre avec une baisse de 200 euros en moyenne de l'indemnité pour 365 000 chômeurs, menaces sur les retraites avec notamment un recul de l'âge de départ à 64 ans. Le gouvernement veut aller jusqu'au bout de son programme de casse de nos acquis. Il a dénoncé la passe sanitaire à géométrie variable et rappelé l'exigence de l'UD FO : pas de sanctions pour les salariés non vaccinés !

Le rapport d'activité a ensuite été présenté. Lors de l'échange qui a suivi, une camarade a rappelé que le nombre de lits d'hospitalisation supprimés s'élevait à 103 000 en 20 ans. Le rapport d'activité et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Après les élections des instances du syndicat qui confirment Nathalie Boisseau de l'UGECAM en tant que secrétaire départementale, le secrétaire de la section fédérale est intervenu.

Il a concentré l'essentiel de son intervention sur la lettre de mission adressée par Messieurs Vêran, Dussopt et Pietraszewski à l'Inspection Générale des Finances et à l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Cette lettre est une véritable offensive de destruction de la Sécurité sociale de 1945. Tout y passe : remise en cause profonde de l'accueil physique des assurés, accélération des mutualisations de services et des fusions de caisse, réflexion sur le parc immobilier de la Sécurité sociale en lien avec l'explosion du

télétravail (60% pour la Carsat de Nantes) et la poursuite de la réduction des effectifs. Cela étant, le plus grave est la remise en cause de notre Convention Collective Nationale (CCN) avec le projet de fusionner nos trois CCN et celle de la MSA. Qui peut croire que les agents seront gagnants ? Par ailleurs, cette fusion des CCN aboutirait à modifier le poids des différentes Fédérations syndicales au sein de la CCN, notamment celui de FO et de la CGT. La direction de la Sécurité n'accepte pas que FO et CGT, qui représentent la majorité du personnel, soient en mesure de bloquer les remises en cause de la CCN comme ils l'ont fait par deux fois en 2020 et 2021.

Cette lettre de mission organise aussi l'intensification des suppressions de postes. La résistance des collègues a déjà commencé avec une grève contre la fusion de la CAF et de la CPAM dans les Hautes-Alpes cet été (50% de grévistes). Mais ça ne sera pas suffisant : il s'agit là de la plus grave menace pesant sur la Sécurité sociale et sa Convention collective depuis qu'elle existe. Dès aujourd'hui et dans tous les organismes, l'information des agents se met en place pour préparer la nécessaire riposte pour le maintien de la Sécurité sociale de 1945.

Il a été rappelé l'importance d'organiser la grève et les manifestations pour le 5 octobre. La réunion s'est ensuite terminée avec le traditionnel verre de l'amitié.

**Éric Pelard**

Secrétaire adjoint des Organismes sociaux 44

## FO CHU Nantes Une assemblée générale revendicative

Le 23 septembre dernier, le syndicat Force Ouvrière des Hospitaliers du CHU de Nantes a réuni son assemblée générale à l'Union départementale, en présence de Michel Le Roch, secrétaire Général de l'UD FO 44,

Benjamin Delrue, secrétaire régional FO Santé, Yann Le Fol, secrétaire départemental du Groupement départemental de la Santé 44 et Gaël Leturque, secrétaire du syndicat FO CH Saint-Nazaire.



Plus de soixante adhérents étaient présents. Après présentation et discussion des bilans d'activité et de trésorerie, ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée présente. Celle-ci a par la suite élu le nouveau conseil syndical, qui s'est enrichi de nouveaux membres. Le congrès s'est appuyé sur la résolution du congrès régional des 15 et 16 septembre dernier

pour adopter, après débat, la sienne. Cette dernière invite l'ensemble des hospitaliers du CHU de Nantes à se mobiliser et à être en grève le 5 octobre.

**Stéphane Naulleau**  
Secrétaire du syndicat FO  
du CHU de Nantes

### RÉSOLUTION

#### DU CONGRÈS DU SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE DES HOSPITALIERS DU CHU DE NANTES

Le Congrès s'approprie pleinement la résolution régionale votée par les syndicats FO réunis en congrès régional de la FOSPSS (Fédération FO des Services Publics et des services de Santé) les 15 et 16 septembre dernier à la Pommeraye (49). Le Congrès exige la réintégration immédiate de l'ensemble des salariés suspendus, sans aucune sanction.

En ce qui concerne le CHU de Nantes, le Congrès se félicite que deux de nos revendications aient abouti.

- Le maintien de 350 lits dans le cadre de l'ouverture du nouvel Hôpital
- Le maintien de l'ouverture de l'hôpital Laënnec.

Le Congrès revendique :

- La réouverture immédiate des 75 lits d'Ehpad et des 200 lits de MCO fermés administrativement à ce jour au CHU
- La mise au stage immédiat des 700 contractuels sur PV
- La création des postes à la hauteur des besoins à minima 1500 :

-Le solde des postes non créés depuis la mise en place des 35 h

-Les postes de remplacement en renforçant les équipes de suppléance à la hauteur des besoins par la création postes de titulaires

-Les postes nécessaires en lien avec l'augmentation de l'activité au CHU de Nantes

- La prise en charge par la promotion professionnelle de tous les Hospitaliers du CHU reçus à un concours paramédical.

En effet, le Congrès considère que le CHU de Nantes participe à la pénurie de personnel pouvant être recruté en ne finançant pas les

Hospitaliers nantais reçus à un concours.

- La rémunération des contractuels sur les grilles indiciaires correspondant à leur métier
- Le respect du secret médical. À ce titre, le Congrès exige le renfort des postes IDE au service de santé au travail
- L'accès au CHU amélioré pour l'ensemble des professionnels en ce qui concerne les transports et le stationnement
- Le respect du droit de grève et donc l'annulation du protocole de grève imposé par la direction (note de service 2021/198)
- L'arrêt de la prise en compte de critères méritocratiques dans le cadre des avancements de grades (Note de service 2021/208)
- L'augmentation des places mises au concours dans les instituts et écoles de formation (IDE, IBODE, PUER, AS, AP, sages-femmes)

Le Congrès apporte son soutien aux IBODE en grève le 23 septembre et aux sages-femmes en grève le 27 et 28 septembre.

Le Congrès considère que la satisfaction de ces revendications permettra l'amélioration des conditions de travail qui au même titre que l'augmentation des salaires (qui doit passer par l'augmentation du point d'indice et la prise en compte des diplômes requis par les DRH pour être recruté sur certains postes), est un levier de recrutement.

Le Congrès appelle l'ensemble des Hospitaliers du CHU de Nantes à se mettre en grève et à participer à la manifestation du 5 octobre.

*Fait à Nantes,  
le 23 septembre 2021*

## FO Textile

### INTERVIEW

## La grève fait reculer la direction d'Aplix



Véronique Bréger - Déléguée syndicale FO Aplix, Trésorière du syndicat du Textile de Nantes et région

**Vous venez de faire reculer la direction d'Aplix. Peux-tu revenir sur le contexte de ton entreprise ?**

Depuis deux ans, la direction essaie de supprimer les avantages acquis dans l'accord d'entreprise de 2000. Il y a un an, lors d'une séance de Comité social et économique, elle a annoncé qu'elle laisserait s'éteindre les 5/8, qui sont indissociables

de cet accord et ne font par ailleurs pas partie de l'accord de performance signé en 2020.

**Quel serait l'impact pour les salariés d'une telle évolution ?**

Les salariés subiraient une grosse perte de salaire, d'au moins 200 €, malgré une augmentation des heures travaillées. Et tout cela dans un contexte de gel des salaires depuis deux ans.

**Comment le syndicat FO a-t-il réagi ?**

Nous avons demandé deux réunions de négociation. La direction restant sourde à nos revendications, nous avons pris nos responsabilités en organisant un débrayage. Il s'avère que la direction n'a pas pris la menace au sérieux. Elle aurait dû, car les salariés de l'atelier plastique ont totalement arrêté la production pendant 40 heures.

**Que s'est-il passé ?**

Dans l'urgence, la direction a convoqué les délégués syndicaux pour leur annoncer qu'elle reportait d'un an sa décision de passer tout le monde sur les nouveaux horaires. Le rapport de force l'a donc fait reculer de manière très efficace.

**Prochaine journée de formation :  
Jeudi 18 novembre 2021  
Maison des syndicats à Nantes  
(Inscription auprès de l'UD)**

**Histoire  
du  
syndicalisme**





L'Agence Régionale de Santé doit retirer son projet !

Depuis des mois, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire prévoit la fermeture des services de chirurgie et de soins continus du Centre hospitalier Nord Mayenne (CHNM). Ce projet s'inscrit dans la droite ligne des 5 758 fermetures de lits que ce gouvernement et ses ARS ont décidées en 2020 et qui se poursuivent aujourd'hui.

C'est un bassin de 100 000 habitants qui serait privé de blocs opératoires, obligeant les habitants à traverser le département pour être soignés à Laval. La fermeture des soins continus c'est aussi le risque, à court terme, de voir la maternité subir le même sort. Cette nouvelle réduction de l'offre de soins constitue une perte de chance pour la population et entérinerait une réduction des effectifs.

La population profondément attachée à son hôpital s'est, à plusieurs reprises, mobilisée pour sa défense. En juin dernier à l'appel de FO et de l'association AUDACE 53, plus de 2 000 manifestants ont défilé à Mayenne pour exiger le maintien de toutes les activités du CHNM. Les Unions départementales FO de la Région et le Groupement régional FO santé ont apporté leur soutien au travers des délégations présentes. Cette mobilisation massive de la population, des syndicats, des élus avait contraint l'ARS à reculer.

L'ARS remet sur la table son plan de transfert des services de chirurgie et soins continus du CHNM au CH de Laval, mais consciente du rejet dans la population et craignant une nouvelle mobilisation massive, elle repousse de trois mois la date butoir de la restructuration de l'offre de soins sur Mayenne, indiquant dans la presse que « *ce sera aux médecins de porter le projet, dans lequel le transfert des services de chirurgie conventionnelle et de soins critiques n'est plus un préalable* ».

Ce nouveau recul, à mettre au compte de la mobilisation commune de la population, des syndicats, des agents et de leurs syndicats, constitue un nouveau point d'appui pour obtenir le retrait total du projet.

Aussi, les Unions départementales du 44, 49, 53, 85, 72, le groupement régional FO Santé (et les groupements départementaux) exigent le maintien de tous les lits et de tous les postes dans les hôpitaux, ce qui passe par l'abandon pur et simple des plans de l'ARS.

La santé et l'offre de soins sont une question majeure qui concerne toute la population et donc l'ensemble des agents à Mayenne comme en Vendée (Luçon, Montaigu, Challans) ou dans la Sarthe (Château du Loir, Saint Calais, le Bailleur) où se mène le même combat pour préserver l'ensemble des activités hospitalières.

À l'occasion de la prochaine manifestation du samedi 9 octobre, nous réaffirons notre soutien plein et entier à notre syndicat FO du CHNM, à tous les personnels hospitaliers et à la population engagés dans le combat pour la préservation de tous les lits et services du CHNM.

6 octobre 2021

Michel Le Roc'h,  
secrétaire général de l'Union départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h à l'assemblée des militants de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique du 27 septembre 2021

« Camarades,  
(...) Je vais aller  
droit au  
but. Le

gouvernement a décidé de mettre en place sa réforme de l'assurance-chômage, dès ce vendredi 1<sup>er</sup> octobre. Elle va toucher une fois de plus les plus démunis. Plus d'un million d'entre eux (1 150 000 pour être précis, soit 41% des allocataires) vont perdre 17% en moyenne de leur allocation. Parmi eux, 365 000 personnes verront le montant de leur allocation mensuelle passer en moyenne de 885 € nets à 662 €. Tout cela pour économiser 2,3 milliards d'euros par an. Pour notre département, 23 668 chômeurs vont voir leur allocation baisser, et parmi eux, 7 714 jeunes de moins de 25 ans. La période de travail minimum pour bénéficier de l'assurance chômage sera ramenée à 6 mois sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois et le calcul prendra en compte les périodes non travaillées. Notre confédération a déposé un recours contre ces mesures (référé devant le Conseil d'État).

Camarades, parallèlement, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 4,8% en un an et 8 millions de nos concitoyens (12%) ont recours à l'aide alimentaire pour survivre. Dans le même temps, les milliardaires français se frottent les mains. Ils ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics distribués «quoi qu'il en coûte».

C'est cela la réalité, mes camarades, Le 1<sup>er</sup> octobre le SMIC va augmenter de 2,2 % (cela représente 27 € nets par mois). Tout cela est à mettre en rapport avec l'augmentation des prix à la consommation (+ 8,7 % du gaz au 1<sup>er</sup> septembre). Bien entendu, nous sommes très attachés au SMIC.

Quelle est la situation ? Les salariés concernés sont de plus en plus nombreux (13,4 % dans le privé soit + 3 points de plus en 10 ans). 45 branches du secteur privé ont au moins un coefficient inférieur au SMIC et cela concerne 3,3 millions de salariés du privé (qui perçoivent

donc une indemnité différentielle). En 2019, 22 branches n'étaient pas en conformité avec le SMIC et en 2020, 37... 45 aujourd'hui. Pourquoi ? Car les organisations patronales profitant de la situation si particulière dans laquelle nous sommes avec la Covid, freinent le processus des négociations salariales.

Camarades, il faut dire que l'État montre la voie. La ministre de la Fonction Publique a annoncé le 6 juillet dernier la poursuite du gel du point d'indice des fonctionnaires (20% de perte du niveau du point d'indice en 20 ans). Elle a affirmé qu'elle ferait par contre un effort pour la catégorie C et a annoncé une conférence sur les perspectives salariales.

Il y aura 4 réunions et la première a eu lieu la semaine dernière (le 21 septembre). À cette occasion, elle a annoncé que « *plus aucun*

dans la fonction publique hospitalière avec les mesures de déroulement de carrière du « Ségur ». Je n'oublie pas que par l'action déterminée de nos camarades de FO santé, en particulier dans le département, nous avons obtenu l'extension du complément indiciaire (49 points d'indice et 183 € nets) pour une majorité d'agents du médico-social. Bien entendu, nous allons poursuivre pour que 100 % des agents hospitaliers bénéficient de ce complément indiciaire. Et pourquoi pas revendiquer l'extension du CTI de 183 € à tous les fonctionnaires, comme première mesure du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat ?

Camarades, avant d'en venir à la question des retraites et du 5 octobre, je voudrais aborder les questions liées à la santé... je préfère le terme de «santé publique» à celui de mesures «sanitaires». Pour qu'il n'y ait aucune



fonctionnaire ne sera en dessous du Smic de fait » et que les agents concernés toucheraient à compter du 1<sup>er</sup> octobre 37 € bruts de plus par mois. Victoire mes camarades ! Ah j'oubliais, Amélie de Montchalin ne peut pas comprendre la situation dans laquelle se trouvent ces agents, sa rémunération hors prise en compte des nombreux frais s'élève à 10136 € bruts par mois.

Camarades, nous ne pouvons accepter cela. Dans les branches, dans les entreprises et dans la fonction publique, je propose que nous engagions au côté de la Confédération et de toutes ses structures, une campagne déterminée pour l'augmentation des salaires. Nous pouvons nous appuyer sur les augmentations obtenues dans certaines entreprises (en particulier là où nous sommes), mais également

ambiguïté ici, et je le redis à nouveau, notre organisation syndicale n'est pas opposée à la vaccination, loin de là ! Les vaccins ont sauvé et sauvent des millions d'individus. Mais, si vous n'êtes pas d'accord avec les mesures prises par le ministre de la santé, si vous n'êtes pas d'accord avec le passe sanitaire et si vous êtes solidaires de ceux qui manifestent le samedi contre le passe sanitaire, alors on caricature votre pensée et in fine, on vous calomnie comme étant un « anti-vax » ou extrémiste de droite. Sachez que j'ai beaucoup d'admiration pour des hommes (ou des femmes), comme Louis Pasteur et pour les scientifiques en général ; les vrais, pas ceux qui s'acoquinent avec les puissants pour faire carrière. Louis Pasteur était non seulement un scientifique remarquable, mais c'était également un penseur. « Ayez le culte de l'esprit critique » disait-il.

Alors oui camarades, notre Union Départementale, peut-être plus qu'ailleurs, s'est opposée au « passe sanitaire » obligatoire pour aller travailler.

Il y a un aspect qui pour moi n'est pas essentiel, mais c'est un fait : le pass est appliqué à « géométrie variable » : les gendarmes mais pas les policiers, les hospitaliers mais pas les enseignants. Il est obligatoire pour prendre le train, mais pas pour prendre le métro parisien souvent bondé aux heures de pointe. Nous pourrions prendre de nombreux exemples sur les incohérences de ce « passe sanitaire ».

Mais mes camarades, le « passe sanitaire » et la loi du 5 août 2021 n'ont pas été mis en place pour nous protéger. Il y a quelque chose d'extraordinaire : Macron a évoqué dernièrement la possibilité de lever le pass, là où le virus ne circulerait quasiment plus, pour reprendre ses propos. Et pourtant, quelques jours après, ses proches collaborateurs au gouvernement annoncent un projet de loi (13 octobre) pour prolonger le passe après le 15 novembre pour, je cite, « *faire entrer le passe dans le droit commun* ». Quand j'ai lu ça mes camarades, j'ai tout de suite pensé à « *Big Brother vous surveille* » dans le célèbre roman de Georges Orwell «1984». Des camarades vont penser «*il est fou, il exagère*». Bon, peut-être, je vais y réfléchir.

Et puis mes camarades, peut-on accepter que des patients ne soient pas admis à l'hôpital car n'ayant pas de «passe sanitaire»? Cela est en contradiction avec toute la déontologie médicale. Je ne peux m'empêcher à ce sujet de lire un passage du serment d'Hippocrate « *Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère* »

(suite P.4)

## ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

### ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2021

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 Euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 Euros

Structure .....  
Trésorier .....  
M@il / Tél. ....  
Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 Euros

Nom/Prénom .....  
Adresse .....  
M@il / Tél. ....  
Reçu ☐ OUI ☐ NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



## Assemblée de militants du 27 septembre

### La préparation du 5 octobre en ligne de mire

**C**e lundi 27 septembre, trois cents militants du département ont participé à l'assemblée de l'Union départementale de Loire-Atlantique. Dix-huit militants de tous les secteurs, privés et publics, sont intervenus dans la discussion avec, en ligne de mire, la préparation de la grève

interprofessionnelle du 5 octobre.

À cette occasion, l'Union départementale CGT-FO 44 a réaffirmé ses revendications, notamment :

- ▶ l'augmentation générale des salaires ;
- ▶ l'abandon des contre-réformes de l'assurance chômage et des retraites ;

- ▶ l'abandon du passe sanitaire, aucune sanction, réintégration de tous les agents et salariés suspendus ;
- ▶ l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique, pour la création des postes nécessaires.



(suite)

s'interposent entre mon devoir et mon patient ».

Enfin, l'élément qui fait l'unanimité dans la confédération, est celui du refus des sanctions, de la suspension du contrat de travail et du salaire. En droit, la privation de rémunération et d'activité est strictement prohibée et sanctionnée par les tribunaux. Le contrat de travail existe dès l'instant où, je cite : « une personne (le salarié) s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte et sous la direction d'une autre personne (l'employeur) ».

Dans la Fonction publique, c'est, à quelque chose près, les mêmes principes qui sont repris. Certes, un salarié (ou un fonctionnaire) peut être « mis à pied » et donc sanctionné. Mais cette sanction ne peut être prise qu'après une procédure prévue et encadrée par le code du travail (ou le statut), motivée par un fait grave, procédure dans laquelle le salarié (ou le fonctionnaire) a le droit d'être entendu et de se défendre. Et là ce n'est même pas le cas !

Je le dis clairement à cette tribune, la loi du 5 août avec le pass sanitaire, c'est le retour à une forme de contrat de louage de service, où l'employeur à tous les droits. Je vous rappelle que 170 des 270 députés « d'en marche » n'ont même pas participé au vote de cette loi ! (où étaient-ils ?). Cette loi a été validée par les membres du Conseil Constitutionnel... ils avaient déjà validé celle sur l'état d'urgence (membres rémunérés 15 000 €

bruts : + 72 % en 20 ans).

Nous revendiquons donc la levée des sanctions et la réintégration des salariés et agents suspendus. Pour rappel, notre fédération de la santé a même demandé, sans succès, un délai supplémentaire d'un mois pour éviter que l'on utilise le « bâton » contre les soignants, qui jouent depuis le début un rôle très important contre la pandémie.



Camarades, il y a d'un côté le passe sanitaire qui ne protège pourtant pas de grand-chose,

et il y a de l'autre côté toutes les mesures qui fragilisent l'hôpital public et la santé publique. Faute de soignants (médecins, infirmières, aides-soignants...), 200 lits sont actuellement en situation de fermeture administrative sur les 3 047 lits au CHU de Nantes. Parmi eux : 6 lits de soins intensifs ou de réanimation. Et puis plus généralement, il y a eu :

- ▶ 103 380 lits supprimés en 20 ans dans ce pays. 4 179 lits supprimés par le gouvernement Macron en 2018.

3 408 supprimés en 2019. 1 800 depuis le 20 mars 2020.

- ▶ Il manque des médecins urgentistes : 45 en Sarthe, 40 en Vendée à titre d'exemple. Les urgences dans de nombreux hôpitaux sont fermées la nuit. C'est le cas à Redon, où les malades sont orientés vers Châteaubriant.

- ▶ le syndicat des anesthésistes-réanimateurs

réclamait 130 places pour l'internat. Véran dans sa grande bonté en a attribué 72 ! (de 70 à 72).

- ▶ 2,3 millions de séjours hospitaliers en moins en 2020 par rapport à 2019, du fait du renoncement aux soins de la part de patients, mais surtout de déprogrammations d'opérations, situations qui ont des répercussions immédiates sur la santé publique, tant il est vrai que le retard pris dans la pose du diagnostic comme dans le traitement, ce sont des chances de guérison en moins. À titre d'exemple, 44 000 opérations d'ablation du cancer ont été annulées depuis le début de la pandémie.

Alors, comment en est-on arrivé là ? Comment une telle détérioration, alors que notre système de santé était considéré comme un des meilleurs du monde ? Ce sont les coupes budgétaires à répétition depuis les années 1990 et les sacro-saints critères de Maastricht qui stipulent que, quel que soit le mode de financement de la protection sociale, son coût fait partie

des dépenses publiques, c'est à dire entre dans les 3 % du déficit du PIB à ne pas dépasser. C'est précisément pour que les dépenses de santé ne dépendent pas des appétits des gouvernements que nos anciens ont créé un système financé par des cotisations sociales, alors que les gouvernements successifs depuis 1991 les ont remplacées par la CSG, c'est-à-dire l'impôt (étatisation).

Camarades, pour conclure, chacun sait ici que Macron rêve de mettre à profit la période qui le sépare des élections présidentielles pour tenter de le liquider les conquêtes sociales qui peuvent l'être. À Marseille au début du mois, il n'a pas hésité à s'en prendre au droit de grève. Il souhaite mettre en oeuvre sa réforme des retraites en commençant par s'en prendre aux régimes spéciaux, mais hésite sur les rythmes. Avant ou après les élections présidentielles ? Selon les Échos, Macron a demandé à ses ministres de travailler au chiffrage d'un éventuel recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans !

Pour l'instant, il a la confiance du capital financier (les milliardaires). Ses conseillers s'activent pour susciter à droite (et même à l'extrême droite avec Zemmour) et à gauche des candidatures

multiples, pour être en position d'être réélu, même avec une confiance réduite de l'opinion publique.

Pour notre part, et comme à notre habitude, nous resterons sur

notre terrain, celui de l'action syndicale et de l'indépendance. Nous ne donnerons aucune consigne de vote, ni directe, ni indirecte. Mais nous savons que du rapport de force dépendront les mesures prises par ce gouvernement. Alors la meilleure et première réponse est de réussir le 5 octobre...

#### Présentation du Projet FO H2 Cordemais, le 21/09/2021 auprès de Dominique Raimbourg, Député PS de Loire atlantique et Karine Daniel, économiste

**L**a délégation Force Ouvrière était composée de Yann Couroussé, secrétaire adjoint de l'Union départementale FO44, Philippe Perrochon, délégué syndical FO EDF Cordemais, Franck Dutkiewicz, animateur Métier Thermique Classique FO Énergie et Mines et Franck Oassel, coordinateur métier DTEAM FO Énergie et Mines.

Après l'envoi de notre 4 pages à l'ensemble des élus, Dominique Raimbourg, député de Loire Atlantique nous a conviés pour discuter de notre projet FO H2 Cordemais, soutenu par toutes les entités FO du syndicat de Cordemais, jusqu'à la Confédération.

Notre délégation a expliqué le bien-fondé de la mise en place d'un projet basé sur la fabrication d'hydrogène vert, pour la production d'électricité, via

des Cycles Combinés.

Force Ouvrière a développé que ce projet permettrait un avenir pérenne pour le site de Cordemais, pour le maintien des emplois directs et indirects et du tissu économique et social du territoire.

Force Ouvrière a développé les atouts et les points forts du site, comme de l'espace pour l'installation de nouvelles unités, de la surface pour l'installation de champs solaires, l'apportement fluvial, en lien avec le port autonome, les départs de lignes électriques, le poste RTE de Cordemais, la proximité avec la Loire...

L'hydrogène est un axe retenu par le gouvernement et la Région Pays de la Loire, cité dans le courrier de Christelle Moranaïs, « Le site de Cordemais aura un avenir » et qui a été confirmé le 3 septembre 2021, lors

de notre rencontre avec Monsieur Rolando, conseiller économique de la présidente de Région.

Dominique Raimbourg et Karine Daniel ont jugé le projet intéressant, car il s'inscrivait dans l'objectif de décarbonation de l'énergie électrique. Ils nous ont donné les coordonnées de scientifiques qui pourraient nous appuyer et nous conseiller dans nos démarches. Ils ont rajouté qu'il fallait ne pas oublier le volet économique pour le montage de ce projet. Ils sont prêts à nous soutenir et à nous ouvrir les portes, pour accéder aux différentes instances régionales. L'entretien a été très constructif et nous renforce dans l'idée de continuer et populariser notre projet FO H2 Cordemais.

Suite à notre entrevue, nous allons demander à

Monsieur Raimbourg de faire connaître notre projet auprès des députés de l'Assemblée Nationale.

Une délégation nationale, auprès du ministère de la transition écologique est programmée le 6 octobre prochain, avec une délégation du syndicat FO Cordemais, un représentant de l'UD FO44, le secrétaire de la Fédération Énergie et Mines et le secrétaire général de la Confédération FO, Yves Veyrier.

Nous allons continuer nos délégations auprès des élus, dont nous vous rendrons compte. Soyez persuadés que Force Ouvrière va actionner tous les leviers, à sa main, pour que ce projet se concrétise. ■

Mardi 28 septembre 2021



## LES INTERVENANTS À LA TRIBUNE



**Gisèle Le Marec**  
**Secrétaire générale du syndicat régional**  
**FO Pays de la Loire**

« **L**e contexte de la pandémie ne nous a pas fait renoncer à nos revendications (...) C'est ainsi que nous avons obtenu en 2020 : la revalorisation du montant des titres restaurant ; l'ouverture de discussions pour faire évoluer le protocole d'accord sur le télétravail, afin notamment de fixer la participation de l'employeur aux frais induits ; le versement d'une prime Covid de 250 euros ; le maintien d'une concertation sur les avancements de grade et les promotions internes qui ne sont plus soumis à l'avis des commissions administratives paritaires. »



**Pierre-Louis Montaudon**  
**Délégué syndical central FO Manitou BF**

« **I**l y a actuellement dans la Métallurgie des négociations primordiales pour l'avenir de tous les métallos concernant l'évolution du Dispositif Conventionnel (...). Pour Force Ouvrière, l'objectif est, bien sûr, de conserver toutes les garanties actuelles des salariés et de garantir l'avenir de la libre négociation à tous les niveaux, tant national que territorial. (...) Depuis le début de la crise, ce n'est pas moins de 419 milliards d'€ qui ont été mis à la disposition des entreprises sous la forme d'aides, de prêts, de subventions et d'exonérations. (...) Les salariés de la métallurgie, comme dans tous les secteurs, sont dans l'attente d'augmentations de salaires. (...) C'est pourquoi, il est essentiel que tous les syndicats FO de la métallurgie se saisissent des grèves et manifestation du 5 octobre prochain. »



**Frédéric David**  
**Secrétaire de la section FO Airbus Saint-Nazaire**

« **S**ur le site d'Airbus Saint-Nazaire, nous sommes à peu près 3 000. Nous étions 6 000 avant la crise, donc malheureusement beaucoup d'emplois précaires, c'est-à-dire de l'intérim et des sous-traitants ont été touchés... Nous avons eu un PSE, cela ne fait jamais plaisir (...) néanmoins il n'y a pas eu de licenciements contraints. (...) L'activité est depuis repartie et on nous annonce une restructuration. Les copains de Nantes et de Saint-Nazaire vont former un nouvel Airbus, qui va s'appeler Airbus Atlantique, avec tous les sites de Stellia... On reste en filiale. Socialement, nous nous sommes battus énormément (...). Nos accords société s'appliqueront toujours aux filiales, si ce n'est qu'il y a grosse discussion sur le dispositif conventionnel et, par-dessus, nos accords société. »



**Erwan Lever**  
**Délégué syndical FO CARSAT**

« **L**e 5 octobre, nous serons en grève notamment pour défendre les droits des salariés, l'arrêt des sanctions liées à l'obligation vaccinale. En effet, que ce soit dans les UGECAM ou au Service Médical, nos collègues qui refusent de se faire vacciner sont suspendus sans salaire. Ils sont 5 au Service Médical dans les Pays de la Loire. Ceci est inadmissible ! Nous serons en grève le 5 octobre pour défendre le pouvoir d'achat des salariés. (...) Nous serons en grève le 5 octobre pour demander plus de postes. (...) Nous serons en grève le 5 octobre pour sauver la Sécurité Sociale. »

**Fabrice Bouron**  
**Secrétaire du Groupement départemental**  
**des Services Publics**



« **S**uite à la publication de la loi d'août 2019 dite de « transformation de la fonction publique », les employeurs territoriaux ont annoncé à leurs personnels qu'ils allaient augmenter leur temps de travail à 1 607 heures, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, par la suppression de congés, et mettre fin aux accords dérogatoires de 2001. Ces annonces ne cessent de susciter la colère et l'indignation chez les agents et, à l'initiative de FO dans les collectivités, les agents ont fait grève, ont débrayé, ont fait signer des pétitions, ont pris des initiatives pour exprimer le rejet de cette manœuvre. »

**Yann Le Fol**  
**Secrétaire du Groupement départemental**  
**des Services de Santé**



« **H**ier applaudis, aujourd'hui méprisés ! Aux 183 € qu'il reste à obtenir pour seulement 2 % des personnels hospitaliers, s'ajoute l'obligation vaccinale. Le gouvernement inverse la tendance et pointe du doigt les hospitaliers, les traitant en irresponsables. C'est une honte ! Le débat n'est pas sur la question du « vaccin ou pas vaccin », ce n'est pas notre rôle, par contre nous nous dressons contre toute suspension de salaire, tout acte d'intimidation à l'encontre des soignants non vaccinés – et là, nous restons dans notre rôle de syndicalistes. »

**Jacques Moisan - Retraité SNUDI FO 44**  
**Auteur de la brochure Le bal des domestiques**



« **C**ontrairement aux intervenants précédents, je ne vous parlerai pas de mon ancien secteur d'intervention, l'enseignement, Michel m'a demandé de dire quelques mots sur le document que vous avez sur table, intitulé le « bal des domestiques ». Depuis onze semaines, des citoyens manifestent contre l'obligation du passe soi-disant « sanitaire ». C'est leur droit le plus strict. Du moins, pour l'instant. Je dis bien : pour l'instant. Parce que si l'on établit le bilan de toutes les lois liberticides, disons, depuis trois ans, eh bien, le bilan est accablant. Et on peut légitimement se demander jusqu'où « ils » iront ... On a peut-être tendance à l'oublier mais, depuis la « crise sanitaire », les décisions gouvernementales sont prises dans le cadre d'un Conseil de défense où siègent des chefs de l'armée, Conseil soumis au « secret – défense ». (suite P.8)

**Claire Compain**  
**Présidente de l'UDR 44**



« **L**e Président Macron est plus compréhensif pour les entrepreneurs qui, au total, ont été aidés à hauteur de 419 milliards d'euros, que pour la Sécurité sociale où le moindre déficit doit être comblé : on annonce une nouvelle baisse du budget de l'Assurance Maladie à hauteur de 1,2 milliards d'euros, (...) baisse qui aura nécessairement des conséquences sur les hôpitaux. (...) Les revendications des retraités sont indissolubles de celles des actifs et ne trouveront satisfaction qu'avec celles des salariés... »

### RAPPEL

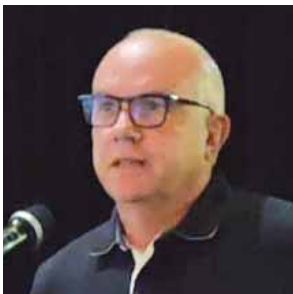
**Tous les retraités Force-Ouvrière du département de Loire-Atlantique sont invités à participer au Xème congrès de l'Union départementale des retraités FO de Loire-Atlantique, le mardi 19 octobre 2021 à partir de 8h30. Rendez-vous à la Base sous marine de Saint-Nazaire (Alvéole 12) - Inscription auprès de l'UDR**

**Hélène Macon**  
**Secrétaire du SNFOLC 44**



« **L**e baccalauréat n'existe plus. C'est le ministre de l'EN qui l'a tué. (...) Depuis la rentrée, sont imposées aux profs des réunions à n'en plus finir pour élaborer le contrôle continu au lycée. Donc autant de dispositifs que d'établissements et donc de bacs locaux, qui sont donc sans aucune valeur. (...) Les personnels, les élèves, les parents d'élèves ne peuvent être que dressés les uns contre les autres. La seule solution est l'exigence de rétablissement du baccalauréat national avec des épreuves terminales, ponctuelles et anonymes. »





**Bruno Hatton**  
Secrétaire-adjoint du syndicat des Métaux FO  
de Nantes et région

«Le syndicat des métaux de Nantes s'inquiète sur l'objectif de construire une convention unique regroupant la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie et toutes les conventions collectives territoriales. La convention collective territoriale de Loire Atlantique – qui a été signée seulement par FO en 1985 et qui garantit le respect des salaires, les conditions de travail, les classifications et la hiérarchie des normes – va disparaître pour être noyée dans une convention unique qui (...) sera beaucoup plus avantageuse pour l'UIMM que pour les salariés de la métallurgie. »



**Xavier Suzanne**  
Délégué syndical central FO U-Log

«Dans la grande distribution, dans le commerce, des salariés sont également concernés par la suspension de contrat de travail dans le cadre du passe sanitaire. Dans les magasins de plus de 20 000 m², des caissières qui ne peuvent pas aller en réserve ou faire autre chose peuvent être suspendues. Des caissières quasiment au SMIC, sur des temps partiels imposés, à 900 € par mois, comment voulez-vous qu'elles soient suspendues ? C'est inadmissible. D'autant que, pendant que tout était fermé, les grandes enseignes se sont gavées. À U-Log, ils ont fait plus de 8 % de chiffre d'affaires en 2020... pour n'avoir en négociation de salaires qu'1 %. Il est temps de faire comprendre au patronat et au gouvernement que l'augmentation des salaires, c'est une urgence. C'est pour cela que le syndicat FO U Logistique appelle aussi le 5 octobre. »



**Robert Carcouët**  
Responsable du service juridique  
de l'Union départementale FO 44

«Défendre les intérêts particuliers et moraux des salariés : ce mot d'ordre, qui date de l'origine des syndicats authentiques, concentre toutes les revendications, du public ou du privé. (...) Pour obtenir satisfaction, ça passe par la négociation. Aucun employeur privé ou public ne nous accorde quoi que ce soit sans présence syndicale. Nous n'obtenons un accord – ou plutôt un compromis – qu'en fonction du rapport de force que nous représentons. Cette orientation est la même concernant notre défense juridique. »



**Mathieu Cornillaud**  
Secrétaire du syndicat des Assurances FO 44

«Le « monde d'après », c'est le monde d'avant en pire. (...) Les grands groupes d'assurance ont continué à marche forcée les restructurations, se disposant chaque fois un peu plus pour pouvoir récupérer notre Sécurité sociale... À chaque fois, ce sont les salariés qui payent la note. (...) L'État d'urgence doit être arrêté, le passe sanitaire supprimé, la réforme de l'assurance chômage abrogée et le régime de retraite maintenu. C'est sur cette ligne que notre syndicat participera aux manifestations du 5 octobre. »



**Chrystelle Tonnelier**  
Secrétaire du syndicat FO DGFIP 44

«FO a toujours affirmé son indéfectible attachement aux deux principes cardinaux de comptabilité publique que constituent la séparation ordonnateur/comptable et la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics.

Le contrôle juridictionnel constitue la mission première des juridictions financières, conférant un rôle de juge à ses magistrats. Ce n'est pas un hasard si la construction de ces deux principes remonte à la révolution française. Vive FO. Et vive la liberté et l'indépendance chères à notre syndicat. »



**Philippe Perrochon**  
Délégué syndical FO EDF Cordemais

«Suite à l'abandon en juillet dernier du projet Ecocombust par la direction d'EDF, le syndicat Force Ouvrière de Cordemais a décidé de donner un nouvel avenir à la centrale de Cordemais. Nous avons demandé à l'État et à la direction d'EDF un projet à base de cycle combiné à l'hydrogène vert, une alternative qui permettra de sauver les emplois, de garantir une alimentation stable pour la région et surtout un projet d'avenir écologique qui répondra aux objectifs nationaux et internationaux de décarbonation. »



**Anne-Cécile Trégret**  
Déléguée syndicale FO Pôle Emploi Pays de Loire

«La destruction de l'assurance chômage a commencé en 2009 avec la fusion Assedic / ANPE, même si à l'époque FO a réussi à négocier une très bonne convention collective (...) En 2018, le gouvernement a supprimé par décret la cotisation. Nous sommes prélevés depuis la CSG. L'assurance chômage n'est plus un droit mais une aide de l'État. En 2019, le gouvernement fait exploser la convention paritaire (...) Par décret, il s'est donné les mains libres pour écrire la contre-réforme assurance chômage qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. L'État nous impose ses règles, sans que celles-ci aient été négociées, en particulier une baisse drastique du revenu de remplacement pour les demandeurs d'emplois. »



**Nathalie Durand Prinborgne**  
Secrétaire de la section Force Ouvrière  
des Chantiers de l'Atlantique

«Nous sommes un peu dans l'expectative car nous n'avons pas eu confirmation des lettres d'intentions de commande qui sont nécessaires pour garantir notre charge au moins pour les dix ans à venir. Les quelques mois à venir vont donc être déterminants. Et ce d'autant plus que DCNS est actionnaire chez nous à hauteur de 12 %. Nous sommes donc très attentifs à ce qu'il se passe dans cette entreprise suite à la crise des sous-marins. On se dit que, potentiellement, cela peut avoir des retombées, au moins sur le marché militaire que nous pouvons avoir. »

27/09/2021 - Nantes



## Pour Force Ouvrière, les salaires en panne sèche

● 300 militants ont participé ce lundi 27 septembre, à Nantes, à l'assemblée de rentrée de l'union départementale de Force Ouvrière. Michel Le Roc'h, secrétaire de l'Union départementale, fait le point sur les préoccupations du syndicat.

Michel Le Roc'h, secrétaire de l'Union départementale de FO, fait le point sur les préoccupations du syndicat, qui a tenu sa réunion de rentrée lundi 27 septembre.

### Quelles sont les préoccupations de Force Ouvrière à cette rentrée ?

Ce qui ressort, chez les militants, c'est la question des salaires. Dans le privé, à part quelques mesures pour les hospitaliers et les fonctionnaires de catégorie C, ça fait dix ans que le point d'indice est bloqué. Dans le privé, dans quarante-cinq branches, le coefficient de salaire est inférieur au Smic. Et les patrons traînent des pieds pour réévaluer les plus bas.

Autre préoccupation : l'assurance chômage. Un peu plus d'un million de chômeurs vont voir leur allocation baisser en moyenne de 17%. En Loire-Atlantique, c'est le cas pour 23 600 d'entre eux. Même ceux qui ne touchent pas grand chose vont passer de 885 € à 662 € nets en moyenne. Avec d'autres confédérations, on a déposé un recours en référé devant le Conseil d'État pour annuler ces mesures.

Et il y a bien sûr la réforme des retraites. Elle ne viendra peut-être pas avant les élections présidentielles, mais on sait que l'objectif, c'est de s'en prendre rapidement aux régimes spéciaux et de reculer l'âge de départ à la retraite.

### En Loire-Atlantique, quelles priorités ?

Cordemais. Le gouvernement a décidé, avec la direction d'EDF, de fermer la centrale soit en 2024, soit en 2026. On pense qu'il faudrait le temps de trouver une alternative. La biomasse, on n'était pas trop chaud. Mais il y a d'autres solutions comme la production d'électricité avec des cycles combinés à l'hydrogène, qui permettrait de maintenir l'emploi et l'industrie électrique. On a alerté l'ensemble des élus locaux. Et je serai reçu avec les collègues de Cordemais et notre confédération au ministère de la Transition écologique le 6 octobre, pour faire valoir ce projet. C'est notre gros dossier industriel, avec l'aéronautique, qui reste fragile. De 6 000 salariés, Airbus et sous-traitants, sur le site, avant la crise du Covid, on est passé à 3 000. Même s'il n'y a pas eu, à Airbus, de licenciements contraints, il y a quand même dans la sous-traitance des situations difficiles. On est très attentifs à ce que dans l'aéronautique, les choses repartent, y compris en termes d'emplois.

Avec la FSU, la CGT, Solidaires et l'Unef, vous appelez à une manifestation le 5 octobre...

Oui, c'est une mobilisation pour les emplois, les salaires, les pensions et les conditions de travail et d'études. Il y a aussi la question du passe sanitaire. On demande la levée des suspensions de salaire et des sanctions.



## Grève interprofessionnelle du 5 octobre Un avertissement au gouvernement et au patronat

Près de 6 500 personnes ont participé aux manifestations: 3 500 à Nantes, 2 500 à Saint Nazaire, 300 à Ancenis et une centaine à Châteaubriant. Les cortèges de Force Ouvrière

ont été très importants, démontrant la détermination des militants de notre organisation syndicale. C'est un avertissement en direction du gouvernement et du

patronat. Force Ouvrière s'engagera jusqu'au bout pour la satisfaction des revendications.



3 500 À NANTES



● Extraits de la prise de parole de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

«**C**amarades, Le gouvernement a décidé de mettre en place sa réforme de l'assurance-chômage le 1<sup>er</sup> octobre. Elle va toucher une fois de plus les plus démunis. Plus d'un million d'entre-eux vont perdre 17% en moyenne de leur allocation. (...)

Parallèlement, les milliardaires ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics distribués « quoi qu'il en coûte ».

C'est cela la réalité, mes camarades. Les salaires sont bloqués, mais pas les prix à la consommation. Le gaz a augmenté de 8,7% le 1<sup>er</sup> septembre et les prix de l'énergie vont continuer à augmenter, même si Castex a pris la décision de « lisser » les augmentations pour éviter une



2 500 À SAINT-NAZAIRE

flambée des prix, de peur d'une nouvelle révolte, à l'image des gilets jaunes.

Camarades, nous ne pouvons accepter cette situation. (...)

Nous demandons plus que jamais que le SMIC soit porté au minimum à 1 450 € nets par mois.

Camarades, concernant les questions liées à la santé et à la Covid, nous rappelons à Force Ouvrière notre opposition au passe sanitaire pour aller travailler. Notre organisation syndicale n'est pas opposée à la vaccination. Les vaccins ont sauvé et sauvent des millions d'individus. Mais peut-on accepter que des patients ne soient pas admis à l'hôpital car n'ayant pas de « passe sanitaire » ? Cela est en contradiction avec toute la déontologie médicale. Peut-on accepter que 20 000 soignants soient sanctionnés ? Pour notre part, nous refusons les sanctions et revendiquons la réintégration de tous les agents et salariés suspendus. La loi du 5 août avec le passe sanitaire, c'est le retour à une forme de contrat de louage de service, où l'employeur à tous les droits.

Camarades, il y a d'un côté le passe

sanitaire qui ne protège pourtant pas de grand-chose, et il y a de l'autre côté toutes les mesures qui fragilisent l'hôpital public et la santé publique. Faute de soignants (médecins, infirmières, aides-soignants...), près de 200 lits environ sont actuellement en situation de fermeture administrative au CHU de Nantes. (...)



Le plan Macron / verlan pour lutter contre l'épidémie  
5758 Lits fermés  
20 000 suspensions



Camarades, pour conclure, chacun sait ici que Macron rêve de mettre à profit la période qui le sépare des élections présidentielles pour tenter de liquider les conquêtes sociales qui peuvent l'être. À Marseille au début du mois, il n'a pas hésité à s'en prendre au droit de grève et aux statuts des enseignants. Il souhaite mettre en oeuvre sa réforme des retraites en commençant par s'en prendre aux régimes spéciaux, mais hésite sur les rythmes. Avant ou après les élections présidentielles ? Macron a demandé à ses ministres de travailler au chiffrage d'un éventuel recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans !

(...) Pour notre part, et comme à notre habitude, nous resterons sur notre terrain, celui de l'action syndicale et de l'indépendance : la résistance aux mesures Macron et la défense des intérêts de la classe ouvrière. »



300 À ANCENIS

**1<sup>er</sup> octobre - Mobilisation des retraités**  
FO s'inscrit dans la grève interpro



Jean-Marc Pérez - Retraité FO des Chantiers de l'Atlantique

Près de six cents retraités se sont réunis le 1<sup>er</sup> octobre dernier dans le département à l'appel des organisations syndicales de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR de Loire-Atlantique.

L'augmentation générale des pensions était au centre de la mobilisation, mais également la défense de la Sécurité sociale, des hôpitaux et des soignants.

**Grève des AESH**  
**MARDI 19 OCTOBRE 2021 :**  
**TOUS À PARIS, EN DIRECTION DU MINISTÈRE**  
**UN VRAI STATUT, UN VRAI SALAIRE, ABANDON DES PIAL !**

Dans le cadre de l'appel intersyndical à la grève le 19 octobre prochain pour la satisfaction des revendications des AESH et dans la suite de la convention nationale des AESH qui appelle à manifester en direction du ministère, Force Ouvrière est partie prenante de l'organisation de la montée à Paris, là où ça se décide.

Contact : [fnecfpfo44@gmail.com](mailto:fnecfpfo44@gmail.com)

Avec les AESH, la FNEC FP FO revendique notamment :

- ▶ un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL ;
- ▶ 24h considérées comme un temps complet payé à 100% ;
- ▶ 183 € pour tous, tout de suite, comme les hospitaliers ;
- ▶ le versement des primes REP, REP + et informatique ;
- ▶ la prise en compte du niveau de diplôme des AESH ;
- ▶ le dégel du point d'indice et sa revalorisation à hauteur de 20% ;
- ▶ une formation diplômante.

Faites-le savoir



# (Maladies) chroniques de la Macronie

## Il faut sauver le soldat Buzyn

Tout le monde a gardé en mémoire les images d'Agnès Buzyn fondant en larmes au moment de quitter son poste de ministre de la Santé en février 2020. « Lorsque j'ai quitté le ministère, j'ai pleuré car je savais que la vague [de Covid-19] était devant nous » s'était-elle justifiée quelques semaines plus tard, au sortir de sa déroute dans la course à la mairie de Paris <sup>(1)</sup>.

Rappelons qu'au mois de janvier, la même Agnès Buzyn avait déclaré que les risques de propagation du virus étaient « très faibles », alors que, dans le même temps, les personnels soignants s'apprêtaient à affronter l'épidémie de covid, livrés à eux-mêmes, sans masques et sans blouses (entre autres)...

Suite à sa convocation par la Cour de Justice de la République (CRJ) <sup>(2)</sup>, le 10 septembre dernier, l'ancienne ministre – désormais salariée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – a donc été mise en examen pour « mise en danger de la vie d'autrui » <sup>(3)</sup>.

Une décision dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle a gêné aux entournures une grande partie de la classe politique, à tel point que des élus d'obédiences diverses comme Damien Abad (LR) ou encore Fabien Roussel (PCF) ont évoqué tour à tour un risque de « judiciarisation de la vie politique » <sup>(4)</sup>.

Le moment a semblé si grave que même Laurent Berger s'est senti obligé de voler aux secours de l'ex-



ministre de la Santé. Interrogé sur France Inter, le secrétaire général de la CFDT a ainsi qualifié la décision de la CRJ de « dérive de la démocratie » tout en s'indignant du fait que cette mise en examen jette « à la vindicte populaire des responsables politiques qui ont sans doute fait leur travail comme ils ont pu »...

Du côté de la majorité, la députée des Yvelines, Aurore Bergé, est montée au créneau évoquant un « précédent dangereux » et regrettant que ce genre de sujet ne puisse pas être réglé « dans le cadre des élections ».

L'inquiétude au sein de la macronie s'explique d'autant plus qu'après Agnès Buzyn, c'est l'actuel ministre de la Santé, Olivier Véran, ainsi que l'ex-Premier ministre, Édouard Philippe qui pourraient être mis en cause par la CRJ...

D'une manière générale et bien que l'institution ne soit pas connue pour sa virulence, la mise en examen d'Agnès Buzyn pourrait bien faire resurgir le débat sur la baisse des moyens de l'hôpital public appliquée depuis plus 30 ans par les différentes majorités au pouvoir. De quoi peut-être expliquer ce formidable élan de solidarité...

<sup>(1)</sup> Le Monde, le 17 mars 2020

<sup>(2)</sup> La CRJ est la seule juridiction habilitée à juger des ministres dans l'exercice de leur fonction.

<sup>(3)</sup> La convocation avait lieu dans le cadre de l'enquête menée depuis juillet 2020 sur la manière dont le gouvernement a géré la lutte contre la pandémie.

<sup>(4)</sup> La Dépêche, le 12 septembre 2021.

## Quoi qu'il NOUS en coûte



Comme bien souvent en Macronie, il convient de distinguer d'un côté le storytelling et de l'autre la (triste) réalité.

Un principe une nouvelle fois illustré à l'occasion de la publication de la 15<sup>e</sup> édition du baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours populaire <sup>(1)</sup>, celui-ci venant démentir la fable sur les supposées vertus du « quoi qu'il en coûte » qui aurait permis à notre pays d'éviter une crise sociale d'ampleur... Les chiffres révélés par le rapport témoignent au contraire d'une aggravation de la précarité en France depuis le début de la « crise du covid ». Les données sont éloquentes.

Ainsi, alors que l'étude rappelle que 45 % des Français déclarent avoir subi une perte de revenu pendant la « crise sanitaire », une majorité d'entre eux (55%) indiquent avoir dans leur entourage, familial ou amical, au moins une personne aux prises avec la pauvreté.

Le rapport nous apprend également que la capacité des Français à boucler leur budget a diminué depuis un an. En effet, près d'un tiers de la population (32 %) rencontre désormais des difficultés pour payer son loyer, son emprunt immobilier ou ses charges liées au logement (+ 7 points).

Si « la crainte de basculer dans la

pauvreté imprègne toute la société française », la situation des jeunes et des plus précaires s'est encore davantage détériorée. Alors que 9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, 64 % d'entre eux ne savent plus sur quelles dépenses faire des compromis car ils ont déjà tout réduit. Que signifie avoir « déjà tout réduit » ? « Quand on est parent, cela veut dire se priver régulièrement, y compris de nourriture, pour ses enfants (62%), sans parler des vacances, loisirs ou même coiffeur qui sont inaccessibles », précise Amandine Lama, directrice d'études chez Ipsos.

Difficile de ne pas faire le lien entre cette explosion de la pauvreté et la mise en place des pseudo-mesures sanitaires il y a un an et demi...

De même, est-il nécessaire de rappeler que, dans le même temps, sous l'effet des dizaines de milliards d'euros d'aides d'État octroyés par le gouvernement Macron, le patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes françaises a augmenté de 30 % tutoyant désormais les 1 000 milliards d'euros <sup>(2)</sup> ?

<sup>(1)</sup> Pour cette enquête, 1 000 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 16 ans et plus ont été interrogées du 18 juin au 3 juillet 2021

<sup>(2)</sup> Selon le classement du magazine Challenges paru le 8 juillet 2021

(Suite de l'intervention de Jacques Moisan - P.5)

Camarades, la V<sup>ème</sup> République n'est-elle pas la république du coup d'état permanent, pour reprendre l'expression d'un ancien président de la république ?

À L'UD FO, nous avons dit : NON ! NON à l'obligation du passe sanitaire pour aller travailler.

NON à l'obligation du passe sanitaire qui cherche à diviser, à opposer les salariés les uns aux autres et finalement à les rendre responsables. L'UD, bien évidemment est toujours restée sur le terrain des revendications en défense des intérêts particuliers des salariés.

Il n'y a pas si longtemps, notre « chef de guerre » - chef de guerre non pas contre le virus mais bien contre toutes les conquêtes ouvrières- avait appelé, je cite, à « faire bloc » derrière lui, en défense de l'État ; l'État menacé par les gilets jaunes ! Mon dieu !

Ainsi, c'est une nouvelle version de l'UNION SACRÉE, comme en 14 ! Tout pour la guerre ! Plus de classes sociales ! Plus de revendications !

Le président a claironné : « Nous nous étions habitués à être libres. Ce temps-là, c'est terminé, désormais, nous devrions nous habituer à être solidaires. »

Puis notre chef de guerre avait cordialement invité les syndicats, je cite : « à se placer sous l'autorité de 1<sup>er</sup> ministre ». C'était É. Philippe à l'époque.

Autrement dit notre syndicat aurait dû se convertir aux délices du so-disant « intérêt général », c'est-à-dire se soumettre aux volontés du patronat ou formulé autrement, se convertir au bien commun de la très sainte église apostolique et romaine. Et puis quoi encore !

Bien sûr, nous avons dit NON ! Alors, dans cette situation pour le moins tendue, à quoi assistons-nous ?

Depuis trois mois, tous les grands médias se sont déchaînés pour essayer de terroriser les salariés et au-delà l'ensemble des citoyens.

Ils disent : le samedi, vous allez côtoyer des gens « infréquentables ». Infréquentables ? Ça, c'est la version soft de Laurent Berger, le premier des domestiques.

D'autres expliquent sérieusement que les manifestants sont : soit fascistes, soit naïfs et manipulés par les fascistes.

Si l'on voulait plaisanter un peu sur le sujet, on pourrait dire que le quotidien La Croix, qui s'y connaît un peu en matière de « fascisme » a discerné dans les manifestations du samedi un côté ... « néo fasciste ». Là, on ne peut que s'incliner. C'est qu'à La Croix, on est pointilleux sur les caractérisations, pour ne pas dire sourcilieux !

Alors camarades, il faut être clairs. Je ne vais pas faire un exposé sur le fascisme, ses origines, ses buts, son rôle, hier et aujourd'hui. Le document fournit quelques éléments.

Je vais juste revenir brièvement sur deux points :

● Le régime fasciste mussolinien a imposé une charte du travail. Il a proposé aux syndicalistes constructifs de s'associer à la « gouvernance » de l'État fasciste. L'ordre nouveau était synonyme de « société sans statut, de société sans convention collective, de société sans école publique laïque ... » on pourrait poursuivre presque à l'infini.

Camarades, ça ne vous rappelle rien ?

Est-ce que les manifestants anti passe veulent cela ? Oui ou Non ?

● Le régime fasciste a instauré une « Chambre des corporations » en lieu et place de l'ancien parlement. Là encore, le « dialogue social » mussolinien prévoyait l'association des « syndicats » survivants, donc fascisés à la gestion, « co construction » comme disent certains aujourd'hui des réformes. Ou plutôt, « contre réformes ».

Je vous rappelle que De Gaulle a essayé la même chose en 1969 et que notre confédération, notre CGT-FO avec Bothureau et Bergeron, en liens étroits avec l'Union départementale de Loire-Atlantique a été pour beaucoup dans la victoire du NON et le départ du général-Bonaparte.

Alexandre Hébert avait martelé à l'époque cette idée toute simple et tellement d'actualité. Je cite :

« « Tous les bâtisseurs de systèmes fondés sur le « bien commun » ou « l'intérêt national » sont, par la force des choses condamnés à s'opposer tôt ou tard aux syndicats dont la mission est de défendre les intérêts particuliers de la classe ouvrière. »

Aujourd'hui, même si ce n'est pas immédiatement le sujet du jour, notre petit chef de guerre a toujours dans les tuyaux, l'instauration d'une Chambre des corporations, peinturlurée de vert, pour faire XXI<sup>ème</sup> siècle... Lui, l'appelle une « Chambre du futur ».

Mais, camarades, c'est toujours la même camelote, même si l'emballage change : est-ce que les manifestants anti passe du samedi réclament une Chambre des corporations où les syndicats, les confédérations, proprement pulvérisés selon les termes élégants d'un ancien partisan des lois Auroux, seraient tout juste tolérés, autorisés à participer à l'établissement d'un État qu'il faut bien à ce stade qualifier de totalitaire ?

Est-ce que les manifestants anti passe obligatoire du samedi veulent cela ?

Je suppose, j'espère, qu'ainsi posé le problème, s'il y en a un, et toutes les discussions sont légitimes entre nous, syndicalistes libres, n'en est plus un.

J'ai pris ces deux exemples, il y en aurait bien d'autres.

Camarades, les charlatans, les illusionnistes, les paillassons qui envahissent les colonnes de presque tous les journaux, qui polluent toutes les télévisions ne pourront jamais nous faire oublier que les intérêts du plus grand nombre, les producteurs sont totalement incompatibles avec les visées désormais, autoritaires, pour le moins, de ceux qui veulent assurer la continuité de leur régime d'exploitation.

Bien sûr, ce n'est pas nouveau, et à FO, nous avons l'habitude de résister ; C'est même, si l'on peut s'exprimer ainsi, notre ADN. Résister d'abord et dans le même mouvement, de préparer la mobilisation générale pour mettre en échec la politique de ce gouvernement adepte de la « guerre des classes ».

Conclusion en deux mots : plutôt que d'écouter les paillassons, lisez, abonnez-vous, abonnez les syndicats à l'Ouest-Syndicaliste ...